

**OBJET :** Commission Vie Étudiante

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous un rappel au sujet du déroulement des prochaines commissions Vie étudiante :  
Ce rappel ne remplace pas la lecture du règlement du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

**Commissions Vie étudiante 2023-2024**

Date limite d'envoi des dossiers par mail : scvu.fsdie@listes.univ-ubs.fr	Commission Vie étudiante (Présentation du/des dossier(s) de demande de subvention par un membre de l'association)	Salles
Lundi 2 octobre 2023 à 12h	Jeudi 12 octobre 2023	Salle des conseils SSI Lorient Salle du conseil DSEG Vannes
Lundi 6 novembre 2023 à 12h	Jeudi 16 novembre 2023	Salle des conseils Présidence Lorient Salle du conseil Présidence Vannes
Lundi 8 janvier 2024 à 12h	Jeudi 18 janvier 2024	Salle des conseils SSI Lorient Salle du conseil DSEG Vannes
Lundi 12 février 2024 à 12h	Jeudi 22 février 2024	Salle immersive SSI Lorient Salle immersive SSI Vannes
Lundi 4 mars 2024 à 12h	Jeudi 14 mars 2024	Salle immersive SSI Lorient Salle immersive SSI Vannes
Lundi 6 mai 2024 à 12h	Jeudi 16 mai 2024	Salle immersive SSI Lorient Salle immersive SSI Vannes

Lors de la transmission des dossiers de subvention, le dossier doit :

- Être entièrement complété et signé du responsable du projet
- Comporter un dossier détaillé de présentation du projet
- Présenter un budget prévisionnel équilibré (avec un total des recettes strictement égal au total des dépenses)
- Avoir transmis préalablement toutes les pièces demandées (demande d'agrément, statuts, récépissé Préfecture, charte des associations, RIB, ...)

Le dossier de subvention doit être en format PDF unique et inclure l'ensemble des devis (si dépenses supérieures à 200€).

Informations pratiques : <https://www.univ-ubs.fr/fr/vie-des-campus/vie-etudiante/associations-etudiantes.html>

Avant le dépôt du dossier, les porteurs du projet doivent obligatoirement prendre un rendez-vous avec un personnel du service culture et vie des campus qui assiste l'association au montage et à la finalisation de leur dossier. Il peut aussi orienter les étudiants vers les autres sources de financement envisageables. Sans ce premier rendez-vous avec le service culture et vie des campus, la demande de subvention ne sera pas examinée par la Commission Vie Étudiante.

Si les porteurs de projet ne respectent pas les délais indiqués, la demande de subvention ne sera pas examinée par la Commission Vie Étudiante.

Le Service Culture et Vie des Campus et la Maison des Étudiants restent à votre écoute pour toute question.

La Directrice du Service Culture et Vie des Campus,  
Delphine LE GALL



**Présidence**

Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté

gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté  
Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT  
Lorient • Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

